



TERRITOIRES

// PAT VAL DE LOIRE - NIVERNAIS

58 La construction se poursuit

Le 15 novembre une commission alimentation était organisée, à Varennes-Vauzelles, afin de poursuivre les travaux lancés pour établir le PAT (plan alimentaire territorial) Val de Loire Nivernais.

Depuis son lancement (voir TdB n° 1739, 1750), les réunions se suivent pour établir le PAT (plan alimentaire territorial) Val de Loire Nivernais. L'une d'elles s'est tenue le 15 novembre, dans les locaux du Pays à Varennes-Vauzelles. Au programme étaient prévus une présentation et un échange autour du plan d'actions pour affiner ou repréciser certains points.

Parmi les éléments sujets à discussions, la vision précise du PAT a été demandée afin de préciser sa direction vers du bio, du conventionnel, du local, etc. Julien Jouhanneau, maire de Coulanges-lès-Nevers et vice-président de l'agglomération de Nevers, insiste : « l'important est la question du local et les pratiques vertueuses ». S'en est suivi des échanges sur la Loi Égalim et la loi Climat et Résilience qui encadrent la composition des repas via l'introduction de produits durables et de qualité.

Afin de respecter cela, il a été évoqué, durant la réunion, l'utilisation de produits labellisés à l'image des IGP, AOP, AOC, Bio, etc. Ont aussi été cités quelques cahiers des charges à favoriser dans l'approvisionnement comme celui du label Rouge où la prise en compte de la notation BoviWell. Certains acteurs territoriaux présents ont insisté sur



Outre la DDT, la Chambre d'agriculture de la Nièvre ou encore les Communautés de communes, d'autres organismes et administrations étaient représentés lors de la commission, comme la Fédération des centres sociaux, le Secours populaire Nevers, les Legta de la Nièvre ou encore l'Agropôle du Marault.

l'importance de faire connaître ces pans au grand public afin de répondre aux attentes sociétales en matière de bien-être animal, et afin de présenter l'élevage nivernais en « toute transparence ». Dans la même veine, il a été rappelé le soutien à l'abattoir de Cosne, notamment, comme un maillon indispensable pour l'établissement d'un PAT viable.

Engagement

La question des prix est ensuite venue s'ajouter aux débats. Sur ce point Martin Bloch, chef du service économie et entreprises à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, insiste : « les repas élaborés avec les produits locaux ne doivent pas être occasionnels si l'on souhaite avoir

une PAT pertinent à long terme. Les restaurations collectives doivent s'engager à la fois sur la fréquence mais aussi sur les prix pour que les producteurs ne soient pas mis en porte à faux ». Sur cette évocation, l'inverse a aussi été demandé ce qui a fait émerger une autre problématique : l'organisation de la filière maraîchère dans le département. Rémy Pasquet, maire de Saint-Martin-d'Heuille et vice-président du Pays Val de Loire Nivernais, soumet l'idée d'une plateforme de stockage commun afin de faciliter la réception et la distribution de ces denrées.

Connaissance indispensable

Toujours dans une optique de meilleure visibilité, la création d'une cartographie interactive des producteurs du territoire a été demandée. Là, les représentants de la Direction départementale des Territoires et de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont insisté sur le fait que de nombreux répertoires existaient déjà et pour la majorité étaient mis à jour tous les ans dont celui « J'veux du local 58 ». L'action envisagée serait donc d'encourager les exploitants à s'inscrire sur la plateforme actuelle. Pour la question de la sensibilisation auprès des scolaires, la DDT a signalé que seule la cuisine cen-

trale Cœur de Loire est inscrite dans la démarche « Lait et Fruit à l'école » et a rappelé qu'uniquement 10 % de l'enveloppe européenne est utilisée en France sur ce volet. L'adhésion à la charte du programme national nutrition santé a été présentée comme autre moyen de sensibilisation. Guillaume Dupuits, directeur de l'Eplefpa Nevers-Cosne-Challuy, s'est dit prêt à accueillir un événement dans ce cadre, avec pourquoi pas : « un temps dédié aux scolaires – dont ceux liés à l'Éducation nationale – et un temps pour le grand public ». Pour conclure, la valorisation des produits locaux dans la restauration commerciale n'est pas encore envisagée à l'échelle du pays, mais Marie Roux, cheffe de projet alimentation et PAT Val de Loire Nivernais, précise : « le PAT de l'agglomération de Nevers s'intéresse déjà au sujet notamment via l'instauration, par la ville de Nevers, d'un label Bien manger à Nevers ». Pour la suite, une priorisation des projets va être établie en fonction des souhaits émis par tous les participants à cette commission alimentation. Marie Roux conclut : « Le plan d'actions ainsi priorisé et alimenté sera soumis à l'approbation des élus du Pays Val de Loire Nivernais lors du comité de Pays de décembre ».

Chloé Monget

// SOLIDARITÉ

21 10 ans pour Agir dans les territoires

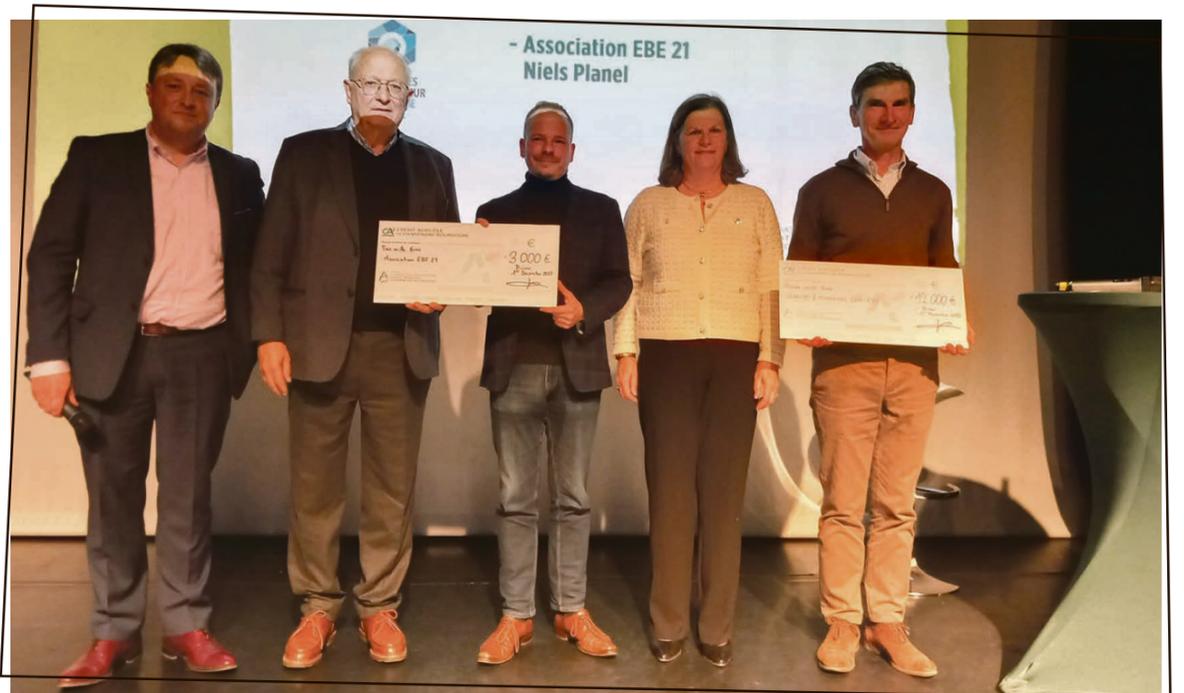
Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a célébré à Dijon les 10 ans de sa fondation Agir, grâce à laquelle de nombreux projets associatifs ont pu être soutenus sur les quatre départements couverts par la caisse régionale (Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne).

Il flottait un petit air de Noël avant l'heure, le 1er décembre, sur les bords du lac Kir, à Dijon. Dans un lieu d'habitude dévolu aux spectacles de cabaret, les équipes de la caisse régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne (qui couvre les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne) étaient rassemblées pour un anniversaire : on célébrait ce soir-là les 10 ans de la Fondation Agir. Cette fondation a pour but de favoriser des projets d'intérêts collectifs, durables, au profit du développement des quatre départements cités. Elle soutient le tissu associatif dans ses initiatives et la sauvegarde du patrimoine. Depuis 2013, comme le rappelait Jean-Yves Remillet, le président de la caisse régionale, « 655 projets ont été accompagnés et plus de 2 millions d'euros ont été dirigés vers le monde associatif. Sur ce total, 216 projets ont été soutenus en Côte-d'Or, 144 dans l'Yonne, 163 en Haute-Marne et 132 dans l'Aube ». Le budget annuel de la fondation est de 500 000 euros. Parmi les derniers projets soutenus on peut citer l'équipement en éclairages à led plus économes du théâtre de Briennon-sur-Armançon, dans l'Yonne, le soutien à la restauration d'une loco-

motive de 1946 pour le chemin de fer de la vallée de l'Ouche, en Côte-d'Or, un apport financier au club dijonnais DFCCO Foot Fauteuil qui permet à des personnes handicapées de pratiquer ce sport, pour l'achat d'un véhicule destiné au transport du matériel, un soutien à la Maison des Petites Herbes, dans l'Aube, qui organise des ateliers sur la santé et le mieux-être et qui développe un projet d'aide aux aidants ou encore, au profit de l'association Défis Insertion, implantée en Haute-Marne et en Côte-d'Or, pour l'aide à la mobilité.

Détectés par les caisses locales

Dans chaque département, les projets à accompagner sont détectés par les administrateurs de caisses locales. Ces dernières présentent ensuite les dossiers à la fondation qui tient un conseil tous les trimestres. « Nous avons fait cela, il y a dix ans, rappelait Emmanuel Vey, le directeur de la caisse régionale, parce que, sur nos territoires, 4 habitants sur 10 sont nos clients. La question de notre responsabilité sociétale est une évidence. La fondation est un formidable outil pour montrer que nous ne sommes



Lors de la soirée anniversaire organisée au Domaine du Lac, à Dijon, deux chèques ont été remis à deux associations.

pas que des financeurs, mais aussi des « façonneurs » en accompagnant les grandes transitions de nos territoires et en renforçant le lien avec les asso-

ciations ». À l'occasion de cette soirée, deux chèques ont été remis à deux associations : un chèque de 12 000 euros pour Habitat et Humanisme et un autre,

d'un montant de 3 000 euros, pour l'Entreprise à but d'emploi (EBE) de Côte-d'Or.

Bertly Robert